

NOS THÉMATIQUES 2020

UNE COMMUNE,
UNE HISTOIRECORONAVIRUS:
ET MAINTENANT?50 ANS DU DROIT
DE VOTE DES VALAISANNESCOMMUNES VALAISANNES
SOUS LA LOUPE (1/3)

🕒 09.09.2020, 17:00

Lecture: 6min

Les procureurs valaisans critiqués pour des affaires prescrites et des décisions d'instruction injustifiées

PREMIUM



Les députés attendent du Ministère public davantage de statistiques et de communication et moins d'affaires prescrites et de recours admis.

SABINE PAPILOU (ARCHIVES)

Les députés attendent du Ministère public davantage de statistiques et de communication et moins d'affaires prescrites et de recours admis. Sabine Papilloud (archives)

PAR ROMAIN CARRUPT

JUSTICE Le Grand Conseil a discuté mercredi du rapport annuel des tribunaux et de celui du Ministère public. S'il n'a pas adressé de critique particulière aux juges, il a relevé plusieurs points problématiques dans le travail des procureurs, en particulier sur les dossiers classés sans avoir pu être jugés.

La prescription des enquêtes pénales préoccupe le Grand Conseil valaisan. Mercredi, pratiquement tous les groupes politiques se sont dits «inquiets» que des affaires soient classées sans être jugées. Que des infractions restent impunies parce que la police ou les procureurs du Ministère public (MP) ne parviennent pas à inculper des accusés dans les temps.

Quelle est l'ampleur de ce phénomène? Les politiciens ne le savent pas exactement. Ce qui a d'ailleurs donné lieu à plusieurs remarques. «Nous regrettons de ne pas disposer de statistiques précises sur le nombre de prescriptions et, surtout, sur le type d'infractions qu'elles concernent et sur les raisons», a notamment déploré le député PLR Fabien Girard, au moment de lancer un «appel à la transparence».

Les dossiers sensibles devraient être mis au-dessus de la pile."

SANDRINE PERRUCHOU, DÉPUTÉE DE L'ALLIANCE DE GAUCHE

Une dizaine de dossiers bientôt prescrits

La Commission de justice (Coju) se plaint aussi de ne pas connaître le nombre d'affaires effectivement prescrites, ainsi que le taux de succès des recours formés contre les décisions des procureurs. Dans son rapport, elle est seulement en mesure de relever qu'«une dizaine de dossiers est proche de la prescription» et qu'en raison de la masse de travail liée aux scellés, «52 dossiers risquent très rapidement de poser problème».

A lire aussi : la justice prise en otage par les scellés (13 mai 2019)

A la tribune, l'UDC Grégory Logean a dit ses craintes que l'enquête pour maltraitance autour du home St-Sylve de Vex soit prescrite, alors que l'enquête a débuté en 2014. Jeudi, le Grand Conseil évoquera aussi le cas spécifique de la plainte de l'IVV contre l'encaveur Dominique Giroud. Déposée en 2015, celle-ci est toujours en cours d'instruction.

A lire aussi : Affaire Giroud: investigation tardive et prescription (15 février 2017)

Pour Sandrine Perruchoud, de l'Alliance de gauche, le spectre de la prescription doit déboucher sur un travail de priorisation. «Les dossiers sensibles devraient être mis au-dessus de la pile.» Charles de Rivaz, du PDC du Bas, suggère une augmentation des moyens. «Créer des postes à durée déterminée, comme dans les tribunaux, pourrait être une solution.»

En Valais, les procureurs n'ont pas de greffiers; ils collent eux-mêmes les timbres."

MICHEL SFORZA, DÉPUTÉ UDC

Dans le même sens, l'UDC Michel Sforza a appelé le Parlement à ses responsabilités. «On ne peut pas dire «ça n'avance pas, des tonnes de dossiers sont ouverts», si on ne donne pas les moyens nécessaires. En Valais, les procureurs n'ont pas de greffiers; ils collent eux-mêmes les timbres. Il faudra y penser en décembre lors du budget.»

19% de décisions d'instruction refusées

Le Parlement s'est aussi arrêté sur les décisions d'instruction refusées par les tribunaux. Dans 19% des cas, les procureurs n'auraient pas dû proposer d'ouvrir des enquêtes. Mischa Imboden, du PDC haut-valaisan, a fait référence aux lignes figurant dans le rapport de la Coju: «Ce taux nous inquiète, d'autant plus que la plupart des cas semblent reposer sur une mauvaise application des principes de procédure; un classement n'étant possible que lorsque les actes du prévenu ne sont manifestement pas constitutifs d'une infraction ou lorsque les conditions à l'action pénale ne sont pas réalisées.»

Le rapport de la Coju met en lumière un autre élément problématique, qu'aucun député n'a relevé: «Depuis quelques années, le Ministère public notifie ses ordonnances pénales en courrier A+, en violation de la loi qui impose le recommandé.» La Coju n'explique pas cette pratique, mais note que «l'économie réalisée serait de 71 000 francs».

Le public doit être mieux informé des tenants et des aboutissants des décisions du Ministère public; il en va de la crédibilité de l'institution."

STÉPHANE GANZER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE JUSTICE

«Communication à améliorer»

Enfin, Stéphane Ganzer, président de la Coju, a appelé le Ministère public à mieux communiquer. «Comme le disait Michel Audiard, la justice c'est comme la Sainte-Vierge, si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe. Cette maxime pourrait être appliquée au MP, qui ne brille pas toujours par sa communication. Le public doit être mieux informé des tenants et des aboutissants des décisions; il en va de la crédibilité de l'institution et de la confiance de la population.»

Comment le Ministère public réagit-il à ces différentes critiques? Le procureur général Nicolas Dubuis ne s'exprime pas. «Je dois réserver prioritairement les réponses de notre institution à notre Commission de haute surveillance.» Les deux organes auraient dû se rencontrer avant la session du Grand Conseil de cette semaine, mais le Covid a reporté la séance à fin octobre. Nicolas Dubuis répondra aux questions des médias ensuite.

UN NOUVEAU POSTE DE JUGE POUR ACCÉLÉRER LA JUSTICE

Le Grand Conseil a créé, mercredi, un douzième poste de juge cantonal. Cette décision doit permettre d'accélérer les procédures de recours, en particulier dans le domaine sensible des curatelles des enfants. Des solutions sont encore à trouver pour améliorer la situation au niveau des tribunaux de district.

Car avec un temps de traitement moyen de huit mois devant le Tribunal cantonal (TC), la justice valaisanne mérite d'être accélérée, selon le Parlement. Qui a tout de même salué que la hausse du nombre d'affaires en suspens n'a été que de 3% en 2019, contre 15% entre 2016 et 2018.

Les députés ont également félicité les juges pour la rigueur de leur travail. Le Tribunal fédéral n'a cassé que 12% de jugements du Tribunal cantonal qui a lui admis, au moins partiellement, un tiers des appels.

